

## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 4 juillet 2022

Ouverture du conseil sous la présidence de Monsieur Jean-Luc FRECHARD, Maire

Nombre de membres du Conseil Municipal: 15

15 conseillers en fonction: Valentin Marchal, Nicolas Stouvenot, Jean-Luc Fréchar, Mathieu Lejay, Pascaline Lotz, Marc Scheidecker, Lynda Ducrocq, Marie-Lyne Turra, Jean-Marc Grassler, Armelle Maurer Willemin, Roselyne Diaz-Rovirosa, Bernard Krieger-Joly, Pascal Hestin, Christian Pion, Alain Larchevêque.

10 conseillers présents physiquement

Absents excusés : Marchal Valentin, Lejay Mathieu, Roselyne Diaz, Nicolas Stouvenot, Alain Larchevêque

Procurations : Roselyne Diaz à Bernard Krieger, Mathieu Lejay à Jean Luc Fréchar

Avant de passer à l'approbation de l'ordre du jour, le Maire salue l'assemblée.

Puis le Maire propose d'adopter l'ordre du jour ; adoption à l'unanimité. Le secrétaire du conseil est Marc Scheidecker.

### **2022 17°) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 21 MARS 2022**

Après rappel des différents points examinés, le Maire propose d'adopter le procès-verbal de la séance du 21 mars 2022.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**APPROUVE**, le procès-verbal de la séance du 21 mars 2022.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus  
Suivent les signatures au registre

\_\_\_\_\_  
Pour copie conforme certifiée  
ROMBACH-LE-FRANC, le 4 juillet 2022  
Le Maire

## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 4 juillet 2022

Ouverture du conseil sous la présidence de Monsieur Jean-Luc FRECHARD, Maire

Nombre de membres du Conseil Municipal: 15

15 conseillers en fonction: Valentin Marchal, Nicolas Stouvenot, Jean-Luc Fréchar, Mathieu Lejay, Pascaline Lotz, Marc Scheidecker, Lynda Ducrocq, Marie-Lyne Turra, Jean-Marc Grassler, Armelle Maurer Willemin, Roselyne Diaz-Roviroso, Bernard Krieger-Joly, Pascal Hestin, Christian Pion, Alain Larchevêque.

10 conseillers présents physiquement

Absents excusés : Marchal Valentin, Lejay Mathieu, Roselyne Diaz, Nicolas Stouvenot, Alain Larchevêque

Procurations : Roselyne Diaz à Bernard Krieger, Mathieu Lejay à Jean Luc Fréchar

Avant de passer à l'approbation de l'ordre du jour, le Maire salue l'assemblée.

Puis le Maire propose d'adopter l'ordre du jour ; adoption à l'unanimité. Le secrétaire du conseil est Marc Scheidecker.

### **2022 18°) SUBVENTION À ACCORDER BUDGET GÉNÉRAL 2022**

Le Maire Jean-Luc FRECHARD présente trois demandes de subvention soit **400 €** pour l'association de généalogie, **500 €** pour l'association « Les motivés » et une demande de sponsoring de : les #furieusementsoeurs, Tatiana et Katia un binôme de sœurs Rombéchat, sportives et motivées, afin de participer à une aventure humaine celle du Raid Féminin, Le Laponie Trophy. Cette manifestation sportive est organisée par le Raid féminin qui soutient l'association Vivre comme avant. Le but de cette association est de soutenir les femmes atteintes ou en rémission d'un cancer du sein, une cause pour laquelle nous nous mobilisons. Nous souhaitons sensibiliser tout un chacun sur le fait que le cancer du sein est une maladie qui nous touche toutes et tous, de près ou de loin. Et en tant que femmes, nous souhaitons soutenir toutes celles qui se sont battues, se battent et qui se battront contre cette maladie. Il s'agit d'un combat que de plus en plus de femmes doivent mener quel que soit leur âge.

Le Laponie Trophy aura lieu du 19 au 23 Janvier 2023 en Laponie, Ce défi sportif réunit différentes épreuves, elles feront appel à l'endurance physique et mentale ainsi qu'à l'esprit d'équipe et d'entraide.

Une aide exceptionnelle de **150 €** est attribuée à « les # furieusement sœurs » pour leur projet de course dans le cadre de la lutte contre le cancer du sein.

Par ailleurs, dans le cadre de la préservation du patrimoine bâti et suite à l'étude menée par Pierre Fluck sur le patrimoine textile rombéchat, il est proposé d'aider les propriétaires des anciens ateliers textiles à rénover ce patrimoine très spécifique de Rombach. En effet, de nombreux ateliers faisaient vivre le village dans la moitié du 20ème siècle.

L'aide maximum sera de 3000 € par atelier et fera l'objet d'une convention avec les propriétaires.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

**APPROUVE** les subventions citées ci-dessus.

**DECIDE** d'inscrire ces dites subventions au Budget Général 2022.

**DECIDE** le versement d'une aide maximum de 3000 € pour la rénovation d'un atelier textile.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus

Suivent les signatures au registre

\_\_\_\_\_  
Pour copie conforme certifiée

ROMBACH-LE-FRANC, le 4 juillet 2022

Le Maire

## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 4 juillet 2022

Ouverture du conseil sous la présidence de Monsieur Jean-Luc FRECHARD, Maire

Nombre de membres du Conseil Municipal: 15

15 conseillers en fonction: Valentin Marchal, Nicolas Stouvenot, Jean-Luc Fréchar, Mathieu Lejay, Pascaline Lotz, Marc Scheidecker, Lynda Ducrocq, Marie-Lyne Turra, Jean-Marc Grassler, Armelle Maurer Willemin, Roselyne Diaz-Rovirosa, Bernard Krieger-Joly, Pascal Hestin, Christian Pion, Alain Larchevêque.

10 conseillers présents physiquement

Absents excusés : Marchal Valentin, Lejay Mathieu, Roselyne Diaz, Nicolas Stouvenot, Alain Larchevêque

Procurations : Roselyne Diaz à Bernard Krieger, Mathieu Lejay à Jean Luc Fréchar

Avant de passer à l'approbation de l'ordre du jour, le Maire salue l'assemblée.

Puis le Maire propose d'adopter l'ordre du jour ; adoption à l'unanimité. Le secrétaire du conseil est Marc Scheidecker.

### **2022 19°) ACHAT DE TERRAIN**

Le Maire rappelle l'arpentage réalisé rue des battants afin de régulariser les limites de l'emprise de la voie communale. Suite à cet arpentage, 2 parcelles seraient à acquérir : la parcelle 943 section 1 d'une superficie de 2 m<sup>2</sup> auprès de M Félix POIRIER et la parcelle 945 section 1 de 5 m<sup>2</sup> auprès de M Christophe LAURENT. Le prix proposé est de 100 € le m<sup>2</sup>.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**DECIDE** d'acquérir la parcelle 943 section 1 d'une superficie de 2 m<sup>2</sup> auprès de M Félix POIRIER au prix de 200 € et la parcelle 945 section 1 de 5 m<sup>2</sup> auprès de M Christophe LAURENT au prix de 500 €.

**CHARGE** le maire de signer les actes nécessaires à l'acquisition de ces terrains.

**PRECISE** que les frais d'acquisition sont à la charge de l'acquéreur.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus

Suivent les signatures au registre

\_\_\_\_\_  
Pour copie conforme certifiée  
ROMBACH-LE-FRANC, le 4 juillet 2022  
Le Maire



## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 4 juillet 2022

Ouverture du conseil sous la présidence de Monsieur Jean-Luc FRECHARD, Maire

Nombre de membres du Conseil Municipal: 15

15 conseillers en fonction: Valentin Marchal, Nicolas Stouvenot, Jean-Luc Fréchar, Mathieu Lejay, Pascaline Lotz, Marc Scheidecker, Lynda Ducrocq, Marie-Lyne Turra, Jean-Marc Grassler, Armelle Maurer Willemin, Roselyne Diaz-Rovirosa, Bernard Krieger-Joly, Pascal Hestin, Christian Pion, Alain Larchevêque.

10 conseillers présents physiquement

Absents excusés : Marchal Valentin, Lejay Mathieu, Roselyne Diaz, Nicolas Stouvenot, Alain Larchevêque

Procurations : Roselyne Diaz à Bernard Krieger, Mathieu Lejay à Jean Luc Fréchar

Avant de passer à l'approbation de l'ordre du jour, le Maire salue l'assemblée.

Puis le Maire propose d'adopter l'ordre du jour ; adoption à l'unanimité. Le secrétaire du conseil est Marc Scheidecker.

### **2022 20°) LOCATION DE TERRAIN**

Le Maire informe le conseil de la demande de Guillaume Kauffmann pour louer un terrain communal à La Baise

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**DECIDE** d'accorder à M Guillaume Kauffmann, domicilié 30b, rue du Gal de Gaulle à Rombach le Franc une concession de terrain sur emprise communale selon plan ci-joint moyennant une redevance annuelle fixée par le conseil municipal. Pour l'année 2022 le montant est de **14 €** pour une location inférieure à un hectare.

**La présente concession prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022.**

Cette concession est valable neuf ans, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022, étant entendu que la commune pourra y mettre fin en cas de besoin.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus  
Suivent les signatures au registre

\_\_\_\_\_  
Pour copie conforme certifiée  
ROMBACH-LE-FRANC, le 4 juillet 2022  
Le Maire

## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 4 juillet 2022

Ouverture du conseil sous la présidence de Monsieur Jean-Luc FRECHARD, Maire

Nombre de membres du Conseil Municipal: 15

15 conseillers en fonction: Valentin Marchal, Nicolas Stouvenot, Jean-Luc Fréchar, Mathieu Lejay, Pascaline Lotz, Marc Scheidecker, Lynda Ducrocq, Marie-Lyne Turra, Jean-Marc Grassler, Armelle Maurer Willemin, Roselyne Diaz-Rovirosa, Bernard Krieger-Joly, Pascal Hestin, Christian Pion, Alain Larchevêque.

10 conseillers présents physiquement

Absents excusés : Marchal Valentin, Lejay Mathieu, Roselyne Diaz, Nicolas Stouvenot, Alain Larchevêque

Procurations : Roselyne Diaz à Bernard Krieger, Mathieu Lejay à Jean Luc Fréchar

Avant de passer à l'approbation de l'ordre du jour, le Maire salue l'assemblée.

Puis le Maire propose d'adopter l'ordre du jour ; adoption à l'unanimité. Le secrétaire du conseil est Marc Scheidecker.

### **2022 21°) DBM n°1 BUDGET GENERAL**

Afin de régulariser des frais d'étude qui n'ont pas été intégrés aux travaux correspondant, il y a lieu de procéder à une ouverture de crédit de 10 000 € au chapitre 041 (ch d'ordre budgétaire) en recette et en dépense.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

**DECIDE** d'effectuer une ouverture de crédit en recette et en dépenses au chapitre 041 pour 10 000 €

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus  
Suivent les signatures au registre

\_\_\_\_\_  
Pour copie conforme certifiée  
ROMBACH-LE-FRANC, le 4 juillet 2022  
Le Maire

## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 4 juillet 2022

Ouverture du conseil sous la présidence de Monsieur Jean-Luc FRECHARD, Maire

Nombre de membres du Conseil Municipal: 15

15 conseillers en fonction: Valentin Marchal, Nicolas Stouvenot, Jean-Luc Fréchar, Mathieu Lejay, Pascaline Lotz, Marc Scheidecker, Lynda Ducrocq, Marie-Lyne Turra, Jean-Marc Grassler, Armelle Maurer Willemin, Roselyne Diaz-Rovirosa, Bernard Krieger-Joly, Pascal Hestin, Christian Pion, Alain Larchevêque.

10 conseillers présents physiquement

Absents excusés : Marchal Valentin, Lejay Mathieu, Roselyne Diaz, Nicolas Stouvenot, Alain Larchevêque

Procurations : Roselyne Diaz à Bernard Krieger, Mathieu Lejay à Jean Luc Fréchar

Avant de passer à l'approbation de l'ordre du jour, le Maire salue l'assemblée.

Puis le Maire propose d'adopter l'ordre du jour ; adoption à l'unanimité. Le secrétaire du conseil est Marc Scheidecker.

### **2022 22°) CERTIFICATION DE LA GESTION FORESTIERE DURABLE DES FORÊTS**

Le maire expose au Conseil la nécessité pour la commune, de renouveler son engagement au processus de certification PEFC afin de :

- ◇ Valoriser les bois de la commune lors des ventes ;
- ◇ Accéder aux aides publiques en lien avec la forêt ;
- ◇ Bénéficier d'une meilleure visibilité de la bonne gestion mise en œuvre en forêt ;
- ◇ Participer à une démarche de filière en permettant à nos entreprises locales d'être plus compétitives.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

◇ De renouveler son engagement dans la certification de gestion durable des forêts PEFC, pour l'ensemble des surfaces forestières que la commune de Rombach le Franc possède dans la région Grand Est.

◇ De s'engager à donner le détail des **surfaces forestières de la commune : celles sous aménagement forestier et celles hors aménagement** le cas échéant. Pour ces dernières, la commune s'engage à déclarer aux autorités compétentes (DDT) toute coupe réalisée sur celles-ci. En tout état de cause, je m'engage à respecter l'article R124-2 du code forestier. Total de surface à déclarer : 950.ha sous aménagement et .ha hors aménagement.

◇ **De respecter les** règles de gestion forestière durable\* en vigueur et **de les faire respecter** à toute personne intervenant dans ma forêt.

◇ D'accepter le fait que la démarche PEFC s'inscrit dans un **processus d'amélioration** continue et qu'en conséquence les règles de la gestion forestière durable\* sur lesquelles je me suis engagé pourront être modifiées. Une fois informé de ces éventuels

changements, j'aurai le choix de poursuivre mon engagement ou de le résilier par courrier adressé à PEFC Grand Est.

◇ **D'accepter les visites de contrôle** en forêt par PEFC Grand Est et d'autoriser à titre confidentiel à consulter tous les documents, que je conserve à minima pendant 5 ans, permettant de justifier le respect des règles de gestion forestière durable\* en vigueur.

◇ **De mettre en place les actions correctives** qui me seront demandées par PEFC Grand Est en cas de pratiques forestières non conformes sous peine d'exclusion du système de certification PEFC ;

◇ D'accepter que cette **participation au système PEFC** soit rendue publique.

◇ De respecter les **règles d'utilisation du logo PEFC** en cas d'usage de celui-ci.

◇ **De s'acquitter de la contribution financière** auprès de PEFC Grand Est.

◇ **D'informer PEFC Grand Est** dans un délai de 6 mois et fournir tous les justificatifs nécessaires en cas de **modification des surfaces forestières de la commune**.

◇ **De désigner le Maire pour accomplir les formalités nécessaires** et signer les documents nécessaires à cet engagement.

*Règles de gestion durable\* : PEFC/FR ST 1003-1 : 2016 et PEFC/FR ST 1003-3 : 2016*

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus  
Suivent les signatures au registre

---

Pour copie conforme certifiée  
ROMBACH-LE-FRANC, le 4 juillet 2022  
Le Maire

## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 4 juillet 2022

Ouverture du conseil sous la présidence de Monsieur Jean-Luc FRECHARD, Maire

Nombre de membres du Conseil Municipal: 15

15 conseillers en fonction: Valentin Marchal, Nicolas Stouvenot, Jean-Luc Fréchar, Mathieu Lejay, Pascaline Lotz, Marc Scheidecker, Lynda Ducrocq, Marie-Lyne Turra, Jean-Marc Grassler, Armelle Maurer Willemin, Roselyne Diaz-Rovirosa, Bernard Krieger-Joly, Pascal Hestin, Christian Pion, Alain Larchevêque.

10 conseillers présents physiquement

Absents excusés : Marchal Valentin, Lejay Mathieu, Roselyne Diaz, Nicolas Stouvenot, Alain Larchevêque

Procurations : Roselyne Diaz à Bernard Krieger, Mathieu Lejay à Jean Luc Fréchar

Avant de passer à l'approbation de l'ordre du jour, le Maire salue l'assemblée.

Puis le Maire propose d'adopter l'ordre du jour ; adoption à l'unanimité. Le secrétaire du conseil est Marc Scheidecker.

### **2022 23°) Création d'un Comité Social Territorial commun entre la commune et l'E.P.C.I.**

Le Maire indique aux membres du Conseil municipal que conformément à l'article L251-7 du code général de la fonction publique par délibérations concordantes des organes délibérants d'un EPCI, d'une ou plusieurs communes membres et/ou d'un ou plusieurs établissements publics rattachés, un comité social territorial commun peut être mise en place, lorsque l'effectif global employé est au moins de cinquante agents ;

Il rappelle que par délibérations concordantes des organes délibérants pour les élections professionnelles de 2018, la Communauté de Communes et ses communes membres ont créé un Comité Technique et un Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de travail commun à l'ensemble des structures.

Souhaitant poursuivre le travail qui a été mené auparavant,

Considérant l'intérêt de disposer d'un Comité Social Territorial unique compétent pour les agents de l'E.P.C.I. et l'ensemble des communes adhérentes à l'E.P.C.I. ;

Considérant que les effectifs des agents titulaires, stagiaires, contractuels de droit public, contractuels de droit privé au 1<sup>er</sup> janvier 2022 soit 115 agents permettent la création d'un Comité Social Territorial commun.

- E.P.C.I. = 31 agents,
- Commune de LIEPVRE = 10 agents,
- Commune de ROMBACH-LE-FRANC = 5 agents,
- Commune de SAINTE-CROIX-AUX-MINES = 16 agents,
- Commune de SAINTE-MARIE-AUX-MINES = 53 agents,

Le maire propose le rattachement des agents de la commune de Rombach le Franc au Comité Social Territorial unique, placé auprès de la Communauté de communes du Val d'Argent, compétent pour l'ensemble des communes adhérentes à l'E.P.C.I. ainsi que pour tous les agents de la communauté de communes, lors des élections professionnelles 2022.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique, et notamment son article L. 251-7 ;

Vu le décret n° 2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;

**Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité**

**DECIDE** le rattachement des agents de la commune de Rombach le Franc au Comité Social Territorial unique, placé auprès de la Communauté de communes du Val d'Argent, compétent pour l'ensemble des communes adhérentes à l'E.P.C.I.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus  
Suivent les signatures au registre

---

Pour copie conforme certifiée  
ROMBACH-LE-FRANC, le 4 juillet 2022  
Le Maire

## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 4 juillet 2022

Ouverture du conseil sous la présidence de Monsieur Jean-Luc FRECHARD, Maire

Nombre de membres du Conseil Municipal: 15

15 conseillers en fonction: Valentin Marchal, Nicolas Stouvenot, Jean-Luc Fréchar, Mathieu Lejay, Pascaline Lotz, Marc Scheidecker, Lynda Ducrocq, Marie-Lyne Turra, Jean-Marc Grassler, Armelle Maurer Willemin, Roselyne Diaz-Rovirosa, Bernard Krieger-Joly, Pascal Hestin, Christian Pion, Alain Larchevêque.

10 conseillers présents physiquement

Absents excusés : Marchal Valentin, Lejay Mathieu, Roselyne Diaz, Nicolas Stouvenot, Alain Larchevêque

Procurations : Roselyne Diaz à Bernard Krieger, Mathieu Lejay à Jean Luc Fréchar

Avant de passer à l'approbation de l'ordre du jour, le Maire salue l'assemblée.

Puis le Maire propose d'adopter l'ordre du jour ; adoption à l'unanimité. Le secrétaire du conseil est Marc Scheidecker.

### **2022 24°) Demande de subventions Projet Maison d'assistantes maternelles et accueil périscolaire.**

Le Maire fait part au conseil du rejet au titre de la DETR de la demande de financement du projet de création d'une maison d'assistantes maternelles et du réaménagement du bâtiment « école maternelle » situé sur la place des fêtes. Par ailleurs, le faible pourcentage de financement (20% contre 50% sollicité) n'aurait pas permis de réaliser cette opération dans de bonne condition financière pour la commune.

Entre temps, une demande de création de place en accueil périscolaire par la direction du centre socioculturel du Val d'Argent est réclamée pour le bas de la vallée.

Le maire propose au conseil de valider ce projet et de solliciter les différents partenaires financiers pour sa réalisation

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité,

**DECIDE** de réaliser ce projet de rénovation pour un montant total de 431 058.86 € HT soit 517 270.63 € TTC au courant des années 2022/2023.

**SOLLICITE** auprès des différents partenaires une aide aussi élevée que possible pour aider au financement de ces travaux. Les crédits correspondants sont inscrits au Budget Général 2022.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus  
Suivent les signatures au registre

\_\_\_\_\_  
Pour copie conforme certifiée  
ROMBACH-LE-FRANC, le 4 juillet 2022  
Le Maire

